



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CADOURS

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DU 17 DECEMBRE 2025

A

18 HEURE 00

Ouverture de la séance : 18H02

L'An deux mille vingt-cinq le 17 décembre à 18 heures 00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Didier LAFFONT, Président.

Date de la convocation : 10/12/2025

Secrétaire de séance : BONNECAZE François

Présents : LAFFONT Didier, PONTAC Michèle, BEGUE Bernard, BEGUE Henri, SACAREAU Régine, BARTHE Paulette, BONNECAZE François, LAVERNE Cécile.

Absents excusés : AUDIBERT Jérôme

Ont donné pouvoir : INGHILLERI Maryse à SACAREAU Régine, SIMON Catherine à PONTAC Michèle

LISTE DES MEMBRES	Présents(es)	Absents(es) Excusé(es)	Pouvoir
AUDIBERT Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PONTAC Michèle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SACAREAU Régine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SIMON Catherine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
INGHILLERI Maryse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BARTHE Paulette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEGUE Bernard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEGUE Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAFFONT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BONNECAZE François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAVERNE Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mme INGHILLERI Maryse a donné pouvoir à Mme SACAREAU Régine et Mme SIMON Catherine a donné pouvoir à Mme PONTAC Michèle.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Administration du centre communal d'action sociale.

Il est proposé au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de désigner Mr BONNECAZE François

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Conseil d'administration du CCAS précédent.

(Le compte rendu est corrigé en séance).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte le compte rendu et invite le Président et le (la) secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Ordre du jour (Rapporteur M. Le Président)

- Approbation du Conseil d'Administration du 02 octobre 2025
- Révision du prix des repas portés au domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite.
- Demandes d'aides financières

Point à rajouter à l'ordre du jour :

**REVISION DU PRIX DES REPAS PORTES AU DOMICILE DES PERSONNES AGEES OU A MOBILITE REDUITE
DELIBERATION N°20251217-08**

Madame Michèle PONTAC, Vice-Président, expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la délibération fixant le prix des repas portés au domicile des personnes âgées, ou à mobilité réduite de Cadours.

Ce service a pour vocation d'améliorer la vie quotidienne des personnes en leur proposant des repas équilibrés et variés compte tenu des besoins nutritionnels de chacun.

Il rappelle que la gestion du service est prise en charge par la commune, la préparation des repas est assurée par un prestataire extérieur. La livraison des repas est assurée par les services de la Poste.

Un règlement adapté au service est mis en place.

Il propose de maintenir le prix du repas à 10.50 € pour l'année 2026.

Ce prix sera révisé au moins une fois par an.

Les opérations comptables seront effectuées par le budget du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de Centre d'Action Sociale DECIDE à l'unanimité :

- **D'accepter** le maintien du prix des repas qu'il fixe à 10.50 € à compter du 01 janvier 2026

Vote : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Madame Michèle PONTAC, Vice-Présidente du CCAS, expose à l'Assemblée que la Direction de l'Action Sociale Territoriale du Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adressé au CCAS de la commune une demande d'aide financière de 100 € pour la régularisation d'une partie d'une facture de gaz qui s'élève à 490.08 €.

Mme et Mr, parents de trois enfants et bénéficiaires du RSA et de la CAF, rencontrent des difficultés financières. Leur fournisseur de gaz, Primagaz, avait émis une facture erronée de 2000€. Après correction, le 17/09/2025, trois factures totalisant 490,08 € ont été émises. À cette dette s'ajoute la facture annuelle d'eau.

Le couple, en grande précarité, a sollicité la MDS. Après évaluation, le FSL leur accorde une aide de 360 € pour le gaz et 148 € pour l'eau. Il reste cependant un solde de 130 €, pour lequel une aide complémentaire de 100 € est demandée au CCAS, laissant 30 € à la charge de la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de Centre d'Action Sociale DECIDE à l'unanimité au vu de la situation de ce couple :

- **D'accepter** la prise en charge d'une partie de la dette pour un montant de 100 €

Vote :1 0

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Madame Michèle PONTAC, Vice-Présidente du CCAS, expose à l'Assemblée que la Direction de l'Action Sociale Territoriale du Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adressé au CCAS de la commune une demande d'aide financière de 186 € pour la régularisation d'une partie d'une facture d'eau qui s'élève à 186.66 € Monsieur s'est récemment séparé de sa compagne avec laquelle il était pacsé. Le couple, propriétaire d'un logement actuellement en vente, continue de rembourser chacun la moitié du prêt. Monsieur assume également une pension alimentaire de 363 € pour un enfant issu d'une union précédente, ainsi que de nombreuses charges liées au logement (taxe foncière, énergie, assurances).

Il suit une formation de reconversion en cybersécurité, avec un diplôme prévu en juin 2026, ce qui limite ses revenus actuels. Le FSL ne peut être sollicité en raison des critères de ressources.

En difficulté financière, il ne parvient pas à régler une facture d'eau.

Compte tenu de cette situation, une aide ponctuelle de 186 € est demandée au CCAS De Cadours pour régulariser la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de Centre d'Action Sociale DECIDE à l'unanimité :

- **D'accepter** la prise en charge d'une partie de la facture d'eau pour un montant de 100 €
Cette somme sera versée directement au fournisseur Réseau 31 syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne.

Vote : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

☐ **Questions diverses – Sujets complémentaires – Informations**

1. Choix menu repas des aînés

Dans le cadre de l'organisation du repas des aînés, et conformément aux recommandations du CCAS, un menu traditionnel, équilibré et apprécié de tous a été retenu.

Entrée

- La Gourmande : gésiers, magret séché, marbré de volaille au foie gras, tomates cerises et noix

Plat

- Paupiettes de veau Maison PGN

Accompagnement

- Gratin sarladais

Fromage

- Assiette de fromages A.O.P.

Dessert

- Tarte poires Bourdalou, sauce chocolat noir et éclats de spéculos

Ce menu a été sélectionné pour sa qualité, sa générosité et son caractère traditionnel, afin d'offrir aux aînés un moment convivial et gourmand.

2. Budget 2026


Il est proposé d'inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires à l'installation d'un système de climatisation réversible (pompe à chaleur) dans un logement appartenant du CCAS.

Cette dépense vise à améliorer les conditions de confort et d'habitabilité du logement

Fin de commission à 18h32.

Le Président du CCAS de Cadours

Didier LAFFONT



Le Secrétaire de séance

François BONNECAZE



